

**INTÉGRATION DES
INFORMATIONS
EXTRA-FINANCIÈRES
DANS LES DÉCISIONS
D'INVESTISSEMENT
GROUPAMA GAN VIE**



GGVIE

Mise en œuvre du règlement « SFDR / Disclosure » (EU) 2019/2088

Article 3 : Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité

Article 4 : Transparence des incidences négatives en matière de durabilité

Article 5 : Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration du risque en matière de durabilité

SOMMAIRE

1	Présentation de Groupama Gan Vie	5
1.1	Groupama Gan Vie : société vie du groupe Groupama	5
1.2	Produits financiers proposés par Groupama Gan Vie	5
1.2.1	Les produits financiers	5
1.2.2	Organisation de la gestion d'actifs	6
1.3	Gouvernance de la stratégie d'investissement	7
1.3.1	Le pilotage de la gestion du fonds en euros et l'intégration des critères ESG	7
1.3.2	Gouvernance et dispositif de pilotage	9
2	Stratégie d'investissement responsable : l'intégration ESG Climat au service de la maîtrise des risques financiers	10
2.1	Principes directeurs de la stratégie : protéger et valoriser les actifs	10
2.2	Le dispositif de gestion des risques intègre les risques extra-financiers	10
2.3	Gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives	11
2.4	Déclinaison de la stratégie au sein des différentes classes d'actifs	12
3	Politique de gestion des risques en matière de durabilité	13
3.1	Qu'est-ce qu'un risque en matière de durabilité ?	13
3.2	Les grands principes de la gestion des risques en matière de durabilité	13
3.2.1	Une gestion centrée sur le risque climatique	13
3.2.2	L'analyse de l'ensemble des risques ESG permet une meilleure résilience du portefeuille	14
3.3	Gestion du risque en matière de durabilité pour l'actif général	15
3.3.1	Gestion du risque de durabilité dans le portefeuille confié à Groupama Asset Management	15
3.3.2	Gestion du risque de durabilité dans le portefeuille immobilier confié à Groupama Immobilier	18
3.3.3	Gestion du risque en matière de durabilité dans les actifs non cotés gérés par la Direction Financière de Groupama	20
3.4	Gestion du risque en matière de durabilité dans les contrats multi supports	20
3.4.1	Processus de sélection des Unités de Compte	21
3.4.2	Le profil de gestion déléguée « équilibré durable » : solution d'épargne innovante	21
4	Diligence raisonnable sur les incidences négatives sur les facteurs de durabilité	22
4.1	Que sont les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?	22

4.2	La gestion des incidences négatives chez Groupama Gan Vie.....	22
4.2.1	Principes directeurs de la gestion des incidences négatives	22
4.2.2	Climat : Groupama s’engage.....	23
4.3	Gestion des incidences négatives pour le fonds en euros	23
4.3.1	Gestion des incidences négatives pour les actifs confiés à Groupama Asset Management	23
4.3.2	Gestion des incidences négatives pour les actifs immobiliers et forestiers	26
4.3.3	Gestion des incidences négatives pour les actifs non cotés	27
4.4	Contrats multi-supports : gestion des incidences négatives.....	28
4.4.1	Le profil de gestion déléguée « équilibré durable »	28
4.4.2	Les Unités de Compte « Produits Structurés Durables »	28
5	Politique de rémunération	29

1 Présentation de Groupama Gan Vie

1.1 Groupama Gan Vie : société vie du groupe Groupama

Principale société vie du groupe Groupama, Groupama Gan Vie assure la conception, la souscription et la gestion des contrats d'assurances de personnes (épargne, retraite, prévoyance et santé) commercialisés par les réseaux de distribution du Groupe.

La politique de développement durable de Groupama a ses racines dans l'identité même du groupe, celle d'un assureur mutualiste d'origine agricole : le groupe a été créé par des agriculteurs pour leurs propres attentes et s'est transmis de génération en génération depuis plus de 100 ans.

Bâti par et pour ses sociétaires et fort de la responsabilité des élus et des salariés, Groupama est ainsi fondamentalement une société de personnes qui a toujours placé l'humain au centre, avec l'engagement d'accompagner et de satisfaire les besoins de protection au cours de la vie – protection des personnes et des biens –, dans un monde qui change constamment.

Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec les parties prenantes fait partie de l'engagement quotidien d'entreprise responsable de Groupama. Il se retrouve pleinement dans l'activité d'assurance – en apportant notamment des solutions pour faire face aux défis de la société d'aujourd'hui, comme la transition démographique et l'accessibilité de l'assurance, le changement climatique et la transition énergétique, la révolution numérique – mais également au-delà du cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités et en contribuant au développement économique.

1.2 Produits financiers proposés par Groupama Gan Vie

1.2.1 Les produits financiers

Les produits financiers proposés par Groupama Gan Vie sont des produits d'épargne individuelle ou collective (assurance vie, assurance retraite). Ces produits sont soit des contrats mono-support investis exclusivement dans l'actif général de Groupama Gan Vie, soit des produits multi-supports combinant des unités de compte et/ou le fonds en euros.

1.2.2 Organisation de la gestion d'actifs

Les produits proposés par Groupama Gan Vie à ses assurés sont gérés de la façon suivante :

Actif général Groupama Gan Vie						
Pilotage	Gestionnaire	Classe d'actif	Gestion des risques en matière de durabilité	Gestion des incidences négatives		
Délégué par Groupama Gan Vie à la Direction Financière de Groupama Assurances Mutuelles	Groupama Asset Management	Mandat de gestion (obligations et actions cotées)	Voir chapitre 3.3	1.3 Voir chapitre 4.3 Gestion des incidences négatives pour le fonds en euros Gestion des incidences négatives pour les actifs confiés à Groupama Asset Management		
		OPC dédiés				
	Direction des Opérations Financières et des Investissements - Groupama Assurances Mutuelle	Infrastructures (dette privée et capital)	Private equity corporate	Voir chapitre 3.3.3	Voir chapitre 4.3.2	
						Dette Privée
	Groupama Immobilier	Forêts				

Unités de Compte (contrats multi supports)			
Pilotage	Sociétés de Gestion de Portefeuille	Gestion des risques en matière de durabilité	Gestion des incidences négatives
Groupama Gan Vie	Sociétés de gestion Externes	Voir chapitre 3.3.3	Voir chapitre 4.4
	Groupama Asset Management		

1.4 Gouvernance de la stratégie d'investissement

Les solutions d'épargne proposées sont des contrats mono-supports (fonds en euros) ou multi-supports en architecture ouverte, soit en « gestion libre » soit en « gestion déléguée » :

- En « gestion libre », les décisions d'investissement sont prises par le client, qui choisit certaines unités de compte au sein d'un éventail d'options d'investissement déterminé par Groupama Gan Vie avec le soutien de Groupama Asset Management et la Direction Financière Groupe.
- En « gestion préconisée », Groupama Gan Vie propose à ses clients différents profils d'allocation répondant à leur profil de risque sous forme de Gestion Déléguée évoluant en fonction du contexte financier et des convictions des équipes Groupama. Ces portefeuilles de Gestion Déléguée combinent, en fonction du profil choisi : le fonds en euro et des OPC (OPCVM ou FIA) gérés par Groupama Asset Management ou d'autres sociétés de gestion. Ils sont complétés par des supports d'investissement immobilier, non coté, thématiques ou des produits structurés émis par des banques partenaires.

Groupama Gan Vie a fait évoluer sa gamme de produits vers une offre de plus en plus tournée vers l'investissement responsable :

- Intégration croissante des critères ESG dans la gestion du fonds euro
- Croissance des offres durables en unités de compte
 - Lancement du profil « Equilibré Durable » fin 2019, proposant des OPCVM ou FIA ESG
 - Lancement de plusieurs produits structurés, proposés parmi les unités de compte, comprenant des enveloppes d'obligations « vertes » et appuyés sur des indices « verts » (indices low carbone, indices ESG...)

1.4.1 Le pilotage de la gestion du fonds en euros et l'intégration des critères ESG

1.4.1.1 Les actifs cotés

La gestion des actifs cotés est confiée à Groupama Asset Management. Le Groupe a mis en place un dispositif précis de suivi des investissements et de la gestion financière confiée à Groupama Asset Management, avec un pilotage de la gestion des risques et de la stratégie ESG Climat : le Comité ESG.

Le Comité ESG est une instance dans laquelle la stratégie ESG Climat appliquée sur les actifs de Groupama Gan vie est définie et suivie par Groupama Asset Management et la Direction Financière Groupe.

Un outil de pilotage spécifique a été créé pour permettre au Comité ESG de suivre l'implémentation de la stratégie ESG Climat et l'atteinte des objectifs : le Tableau de Bord ESG, base d'échanges entre les gérants et analystes de Groupama Asset Management et la Direction Financière de Groupama.

Ce Tableau de Bord ESG permet notamment :

- Le suivi de l'analyse Climat des émetteurs (catégories 1, 2 et 3, voir chapitre 3.3.1.3 - Les enjeux environnementaux) et le contrôle de l'application de ces listes
- Analyse détaillée de certains émetteurs concernant la transition énergétique
- Suivi des scores S et G du portefeuille
- Evolution de l'empreinte carbone du portefeuille
- Le suivi du respect des exclusions charbon et sables bitumineux
- Le suivi des obligations vertes

Au sein de Groupama Asset Management, l'implémentation de la stratégie ESG est mise en œuvre de façon transversale sur l'ensemble des gestions. La stratégie ESG spécifique aux actifs gérés pour le compte du Groupe fait l'objet d'un dispositif de suivi, intégré au dispositif gestion des risques de Groupama Asset Management. Ce suivi (listes de titres

interdits, etc.) est intégré au Comité des Risques de Durabilité de de Groupama Asset Management, présidé par le Directeur des Risques.

1.4.1.2 Les actifs confiés à Groupama Immobilier

Groupama Immobilier est rattaché au Directeur Financier Groupe, et la stratégie d'investissement immobilier est définie et pilotée avec Groupama Immobilier par la Direction des Investissements également sous la responsabilité du Directeur Financier Groupe.

Au sein de Groupama Immobilier, le Comité de Management Green & RSE tertiaire pilote la stratégie ESG Climat et se tient de façon bimensuelle, en réunissant les fonctions suivantes :

- Asset Management
- Property Management
- Développement Durable & Innovation
- Service Achats
- Contrôle et Audit

L'objectif de ce comité est de centraliser les projets et les actions environnementales du patrimoine tertiaire ainsi que leur suivi, de façon concrète et opérationnel.

1.4.1.3 Les actifs non cotés gérés en direct par la direction des investissements

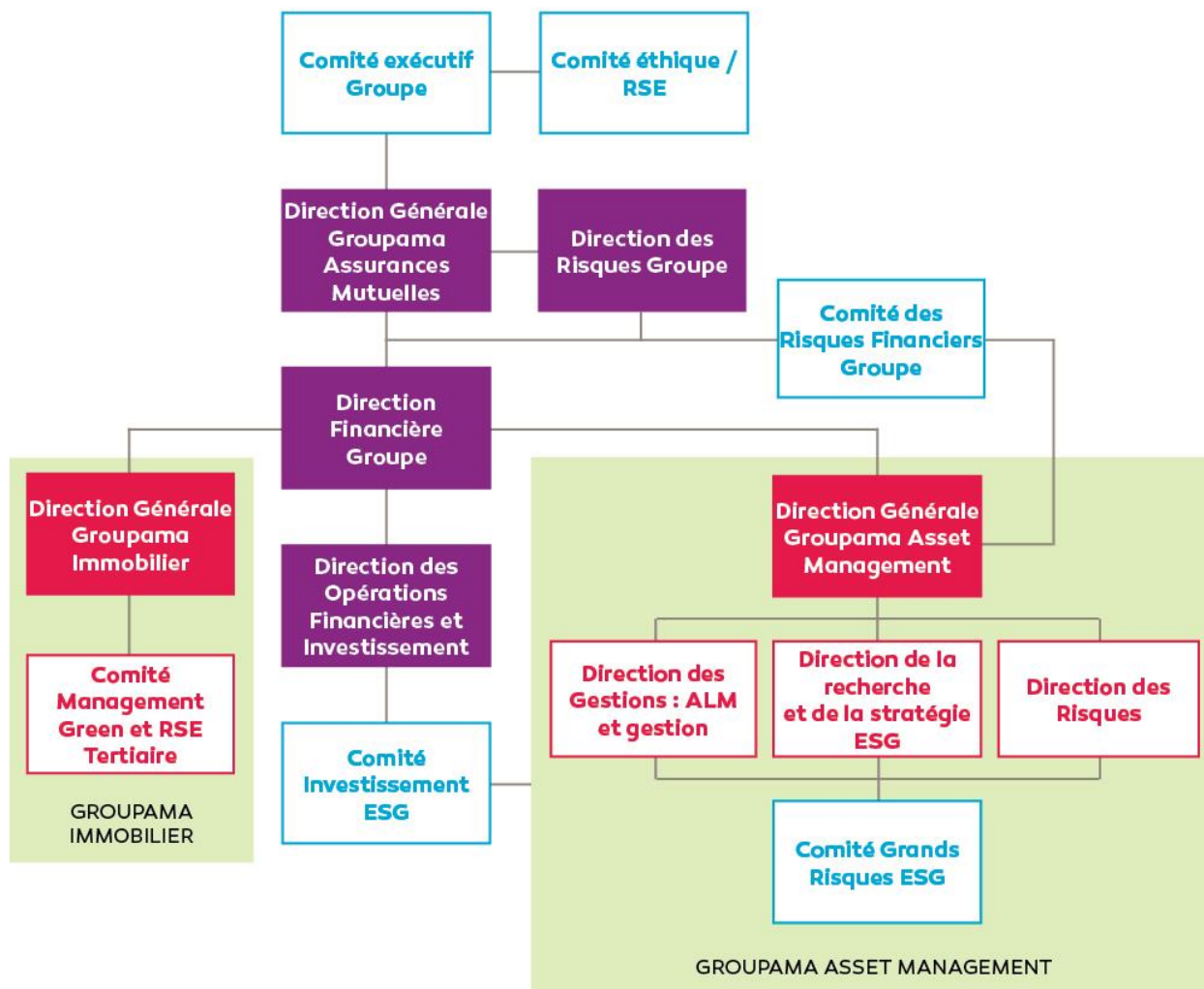
La gestion des actifs non cotés autre qu'immobilier et forêts est sous la responsabilité directe de la Direction des Opérations Financières et des Investissements,

A terme, la majorité des actifs non cotés de Groupama Gan Vie sont regroupés dans deux sociétés : Groupama Private Equity Investissements et Groupama Infrastructures Investissement, chacune comprenant un Comité Stratégique, composé des associés de chacune des sociétés. Le Comité Stratégique exerce une mission de contrôle à l'égard des dirigeants sociaux des sociétés.

1.4.2 Gouvernance et dispositif de pilotage

Le système de gouvernance de Groupama permet le pilotage de la stratégie d'investissement, y compris les risques et opportunités liés aux informations ESG et Climat.

Organisation Pilotage des actifs Groupama Gan Vie / Actif Général



2 Stratégie d'investissement responsable : l'intégration ESG Climat au service de la maîtrise des risques financiers

2.1 Principes directeurs de la stratégie : protéger et valoriser les actifs

Groupama Gan Vie, en tant qu'assureur responsable, ancre ses investissements financiers dans une vision de long terme, centrée sur la maîtrise des risques. La gestion du risque est ainsi au cœur de l'activité de Groupama ; cette gestion est holistique et couvre les différents facteurs dans une approche globale, financière et extra-financière.

La responsabilité de Groupama (protéger et valoriser l'épargne et les réserves des assurés) implique l'anticipation des risques et opportunités, qu'ils soient économiques, sociétaux, environnementaux ou purement financiers. La performance économique et financière ainsi permise est réalisée au bénéfice des clients et assurés de Groupama Gan Vie.

S'agissant de l'intégration des critères dits extra-financiers dans la maîtrise des risques financiers, Groupama a choisi de traiter l'ensemble des sujets ESG (Environnement, Social, Gouvernance), en mettant particulièrement l'accent sur le risque climatique.

2.2 Le dispositif de gestion des risques intègre les risques extra-financiers

Afin de maîtriser au mieux l'ensemble des risques auxquels il est exposé, le Groupe a mis en place un ensemble de mesures et de suivi des risques qui sont gérés au sein d'un dispositif global. Depuis 2016, le dispositif de gestion des risques s'appuie également sur le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment), matérialisé par la rédaction d'un rapport annuel.

La gouvernance du dispositif de suivi des risques est assurée au niveau Groupe par plusieurs instances :

- Le Comité des Risques Groupe, composé des membres du Comité Exécutif Groupe complété du Responsable de la fonction-clé Gestion des Risques
- Les Comités des Risques par famille de risques (assurances, financiers, opérationnels et conformité)

La Direction des Risques Groupe intervient donc notamment sur les risques financiers, d'assurance et liés à la solvabilité du Groupe.

2.3 Gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives

Le Règlement Disclosure dissocie **les risques en matière de durabilité** (risques subis par le portefeuille d'investissement liés à des événements extra-financiers) des **incidences négatives** générées par le portefeuille sur la durabilité.



Pour Groupama Gan Vie, la **gestion des risques en matière de durabilité** (événements extra-financiers pouvant affecter la valeur du portefeuille) et la stratégie de **limitation des incidences négatives sur la durabilité** (incidences du portefeuille sur les facteurs de durabilité : questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption) sont intrinsèquement liées.

En effet, de façon croissante, les entreprises et les organisations sont rendues responsables des impacts sociaux et environnementaux qu'elles génèrent, que ce soit via la réglementation ou via les pressions de la société civile. Elles sont susceptibles d'être pénalisées (amendes, dégradation de la réputation, perte de confiance, désaffection des consommateurs et baisse du chiffre d'affaires...) en cas d'atteintes graves aux facteurs de durabilité : activités néfastes pour l'environnement, scandales liés aux droits de l'homme, affaires de corruption, etc.

Cette pénalisation économique se traduit par un impact sur la performance financière des investisseurs ayant financé ces entreprises.

Ainsi, la gestion des risques en matière de durabilité d'un portefeuille financier comprend la recherche de limitation des incidences négatives générées par le portefeuille ; de même limiter les impacts négatifs du portefeuille sur la durabilité permet de limiter l'exposition du portefeuille aux risques extra-financiers.

Pour Groupama Gan Vie, l'enjeu est donc double :

- Gérer les risques financiers liés aux facteurs ESG, notamment climatique (risques physiques et de transition)
- Favoriser les impacts positifs de la gestion financière sur les facteurs de durabilité, notamment en participant à la lutte contre le réchauffement climatique et la Stratégie Nationale Bas Carbone¹

Exemple : une entreprise étant défavorablement positionnée au regard de la lutte contre le réchauffement climatique (l'incidence négative pouvant être l'intensité carbone élevée) est exposée au risque de transition si ce positionnement défavorable affecte le modèle économique : conditions de financement plus difficiles, perte de clientèle, etc.

¹ Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Adoptée en 2015 et révisée en 2018-2019.

2.4 Déclinaison de la stratégie au sein des différentes classes d'actifs

La stratégie d'investissement responsable est déclinée au sein des différentes classes d'actifs via les processus suivants :

Produit financier	Pilotage	Classe d'actifs	Gestion des risques en matière de durabilité			Diligence raisonnable / incidences négatives			
			Stratégie Environnementale		Autres stratégies ESG	Stratégie Environnementale			Autres stratégies ESG
			Analyse Climat	Exclusions sectorielles ²		Analyse Climat	Exclusions sectorielles ¹	Financement de la transition énergétique	
Fonds euro		Mandat de gestion (actions et obligations cotées)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
		OPC dédiés (actions et obligations cotées)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
		Infrastructures (dette privée et capital)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
		Private equity corporate	✓		✓	✓	✓		✓
		Dette Privée corporate	✓		✓	✓	✓		✓
		Immobilier	✓		✓	✓			✓
		Forêts	✓		✓	✓			✓
	UC & allocation des contrats multi supports		Allocation supports Unités de compte	✓		✓			✓

² Exclusions entreprises impliquées dans la production de charbon et l'utilisation de sables bitumineux

3 Politique de gestion des risques en matière de durabilité

(Article 3 du Règlement Disclosure)

3.1 Qu'est-ce qu'un risque en matière de durabilité ?

Pour le règlement Disclosure³, un « risque en matière de durabilité » est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Exemples de « risques en matière de durabilité » :

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOUVERNANCE
<ul style="list-style-type: none">•Pollution et mauvaise gestion des déchets : conséquences juridiques pour l'entreprise•Inadaptation à la lutte contre le changement climatique (moteurs thermiques, charbon...)•Appareils de production ou bâtiments situés en zone inondable	<ul style="list-style-type: none">•GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) déficiente et ressources humaines inadaptées•Atteintes graves aux droits de l'homme : conséquences juridiques et commerciales	<ul style="list-style-type: none">•Manque de contre-pouvoirs dans le management de l'entreprise entraînant de mauvaises décisions•Corruption et manque d'intégrité avec conséquences juridiques (amendes) pour l'entreprise

La gestion des « risques en matière de durabilité » est centrale dans la gestion financière des portefeuilles de Groupama Gan Vie.

3.2 Les grands principes de la gestion des risques en matière de durabilité

3.2.1 Une gestion centrée sur le risque climatique

Le risque climatique est au cœur de la volonté d'anticipation des risques et opportunités de Groupama Gan Vie.

L'objectif est de protéger la valeur des actifs qui lui sont confiés en limitant les risques liés au changement climatique et leurs impacts financiers, le changement climatique constituant une nouvelle catégorie de « risque systémique »

Reprenant les propos de Mark Carney, Président du Conseil de la Stabilité Financière⁴, la Task-Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD), a défini le risque climat selon deux catégories : **les risques physiques et les risques de transition.**

³ Règlement SFDR, point 22) de l'article 2

⁴ Mark Carney : « la Tragédie des Horizons », 2015

RISQUES		SOUS CATÉGORIES DE RISQUES	EXEMPLES
Risques Physiques	Risques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques	Risques aigus	Catastrophes naturelles : tempêtes, ouragans, inondations...
		Risques chroniques	Changements à long terme : élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur chroniques, disparition de certaines ressources...
Risques de transition	Risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone	Risques réglementaires et juridiques	Réglementation produit plus exigeante, mise en place d'un prix du carbone, hausse des plaintes et litiges...
		Risques technologiques	Innovations et ruptures technologiques : nouvelles technologies d'énergies renouvelables, stockage de l'énergie...
		Risques de marché	Variation du prix des matières premières après modification de l'équilibre offre/demande, désaffection du public pour certains produits...
		Risques de réputation	Dégradation de l'image de marque d'une organisation auprès de ses clients ou de ses parties prenantes...

Lorsque ces risques se matérialisent, l'impact est significatif sur le modèle économique des entreprises, des organisations ou même des Etats : destruction d'actifs ou pertes de vie humaines, perte de chiffre d'affaires, coût plus élevé des ressources, production de biens rendus obsolètes, etc.

3.2.2 L'analyse de l'ensemble des risques ESG permet une meilleure résilience du portefeuille

Au-delà du risque Climat, Groupama Gan Vie prend en compte l'ensemble des critères ESG dans sa politique de gestion des risques en matière de durabilité.

Dans l'analyse des entreprises et des organisations, l'extra-financier et le financier sont intimement liés. L'intégration de l'ensemble des informations environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG) permet une meilleure résilience du portefeuille, en anticipant les impacts financiers liés aux critères extra-financiers et en identifiant de nouvelles opportunités.

L'analyse ESG apporte une vision long terme des entreprises et des organisations : identifier les acteurs les plus avancés sur les sujets de transitions (sociale et environnementale) ainsi que les plus fragilisés, investir dans les secteurs dont la croissance attendue est la plus forte.

3.3 Gestion du risque en matière de durabilité pour l'actif général

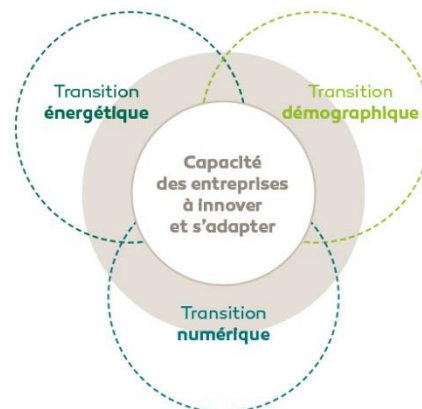
3.3.1 Gestion du risque de durabilité dans le portefeuille confié à Groupama Asset Management

3.3.1.1 Les actifs bénéficient de l'analyse ESG de Groupama Asset Management intégrée sur l'ensemble des classes d'actifs : Actions, obligations d'entreprises et obligations souveraines⁵

Convaincue que l'analyse des éléments ESG fait intrinsèquement partie de l'analyse financière des émetteurs, entreprises, états et organisations, Groupama Asset Management a fait le choix dès 2003 d'intégrer complètement l'approche ESG à l'analyse financière, conduisant à une recommandation unique.

En 2016, Groupama Asset Management a souhaité intégrer encore davantage l'ESG à l'analyse financière en regroupement les deux métiers : l'analyste réalise une étude conjuguée, extra financière et financière, pleinement intégrée dans ses recommandations et clairement explicitées aux gérants Cette équipe d'analyse totalement intégrée est une particularité de Groupama unique sur la place.

Intégration des critères ESG : déceler les risques et opportunités dans un monde qui connaît une triple mutation.



L'analyse financière intégrée de Groupama Asset Management s'appuie sur trois convictions fortes :

- Intégrer les critères ESG est une des réponses au défi d'un monde qui connaît une triple mutation : vieillissement de la population et montée des inégalités, évolution vers une économie numérique, transition vers une économie bas carbone
- Intégrer les critères ESG permet d'identifier les opportunités de croissance de l'entreprise ; à moyen et long terme, c'est un vecteur de surperformance économique pour l'émetteur
- Intégrer les critères ESG permet de se prémunir contre les risques extra-financiers, se traduisant par un impact financier sur la valorisation de l'émetteur



Cette analyse totalement intégrée permet à l'équipe Recherche d'émettre des **recommandations** utilisées par les gérants et de compléter l'approche classique de l'analyse financière (croissance, rentabilité, solvabilité et liquidité) par une analyse extra-financière complète. Cette approche qualitative a permis également de construire une **note ESG quantitative** en fonction d'enjeux clés déterminés sur la base de cette analyse : pour chaque secteur sont retenus et pondérés les critères considérés comme pertinents et matériels. Cette démarche permet de disposer de scores quantitatifs sur un univers large.

⁵ L'analyse financière et extra-financière ainsi que les processus de décision de gestion sont détaillés dans le Rapport ESG Climat de Groupama, publié sur le site internet du groupe

Pour les obligations souveraines, Groupama Asset Management a développé une approche structurée de l'analyse des Etats : l'approche classique de mesure de la solvabilité et du risque de défaut des pays est complétée par une analyse extra-financière complète. Cette approche structurée reprend les grands principes d'une économie durable :

- Encourager la recherche et le développement
- Investir dans les dépenses d'éducation et de formation
- Se soucier de l'accès à l'emploi des plus jeunes et du maintien de l'emploi des seniors pour maintenir une stabilité sociale
- Améliorer l'empreinte carbone en orientant les investissements vers une croissance plus verte

3.3.1.2 Les Grands Risques ESG

Groupama AM définit une liste de sociétés identifiées par les analystes comme étant particulièrement exposées aux facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance : la liste des Grands Risques ESG. Les sociétés intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les entreprises ou organisations pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou une dégradation significative de la notation par les agences.

Dans le cadre de sa Politique d'Engagement (voir 4.3.1.2 - *Une politique d'engagement et de vote exigeante*), les entreprises identifiées sur la liste « Grands Risques ESG » sont systématiquement informées de leur placement sur cette liste et invitées au dialogue sur la controverse dont elles font l'objet, lors des rencontres organisées.

Des règles de gestion très précises concernent ces émetteurs inscrits sur la Liste des « Grands Risques ESG » :

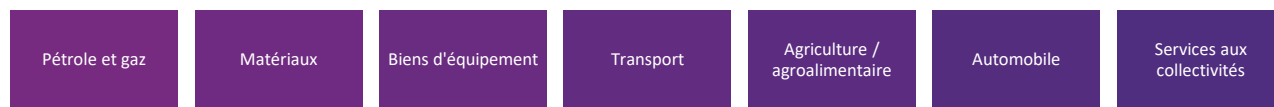
- Mandats de gestion du Groupe : le réinvestissement ou l'investissement est interdit, l'objectif est de désengager le portefeuille dès que possible.
- Pour tous les OPC gérés par Groupama Asset Management, l'investissement dans ces émetteurs est autorisé mais doit être documenté et justifié (ces émetteurs sont interdits pour les OPC ISR). Le suivi de ces justifications est effectué par le Contrôle des Risques et revu au Comité des Risques.

Ces règles font partie des contrôles *pré-trade* des outils de gestion de portefeuille de Groupama Asset Management.

3.3.1.3 Les enjeux environnementaux : l'intégration de l'analyse Climat dans le processus de gestion

L'équipe Recherche de Groupama Asset Management a développé et renforcé depuis 2017 une analyse des risques et opportunités Climat pour les titres détenus au sein des portefeuilles de Groupama Gan Vie, y compris les OPC Dédiés.

L'analyse Climat est centrée sur les 7 secteurs les plus carbo-intensifs, qui sont ceux où les possibilités stratégiques et technologiques de lutte contre le réchauffement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES), sont les plus importantes.



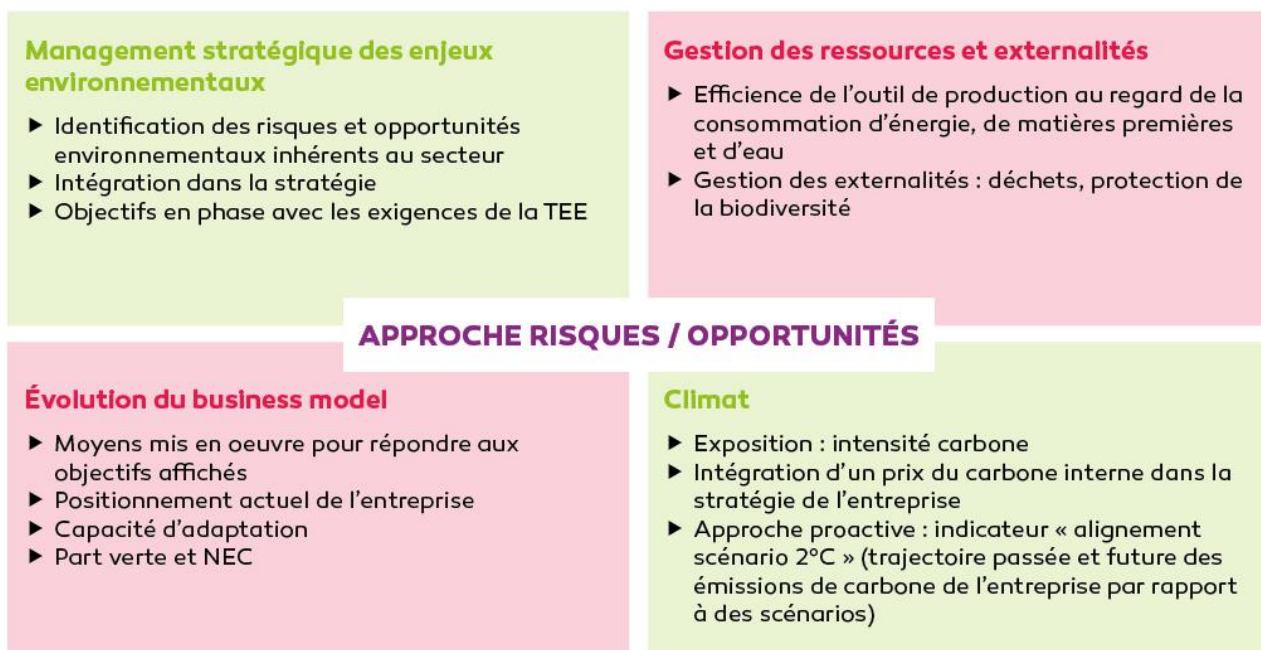
Tous les émetteurs de ces secteurs, dont la position globale détenue est supérieure à 25 M€ (mandats et OPC dédiés), sont analysés par l'équipe Recherche de Groupama Asset Management selon une méthodologie d'analyse consistant à :

- Identifier les émetteurs dont les modèles économiques sont les plus exposés aux risques liés au changement climatique (risque physique et risque de transition)
- Identifier les émetteurs les mieux positionnés dans le cadre de la transition énergétique et écologique

Groupama Asset Management s'appuie sur une **analyse quantitative**, à partir de quatre indicateurs :

- **L'intensité carbone** : mesurée en T CO₂ / M€ : l'intensité carbone mesure la quantité de GES nécessaire pour produire un million d'euro de Chiffre d'affaires.
- **La « part verte »** : la proportion des revenus de l'entreprise issus des activités « vertes », au sens de la Transition énergétique et écologique.
- **La NEC (Net Environmental Contribution)** : indicateur calculé par I-Care & Consult, mesurant la contribution positive ou négative dans 5 domaines environnementaux (climat, biodiversité, déchets et ressources, qualité de l'air, gestion de l'eau)
- La **note Environnement** de l'agence de notation Vigeo-Eiris

Cette approche quantitative est complétée par une **analyse qualitative environnementale** réalisée par l'équipe Recherche, qui n'intègre pas seulement les enjeux climatiques de l'entreprise mais la **performance environnementale globale**, permettant de **mieux cerner la faculté d'adaptation, voire d'anticipation** de l'entreprise (analyse dynamique du modèle économique et du positionnement des produits et des services).



Cette double analyse quantitative et qualitative permet de classer les émetteurs en 3 catégories auxquelles sont associées des décisions d'investissement :

Catégorie	Mandats de gestion (actions et obligations d'entreprises)	OPC dédiés (actions et obligations d'entreprises)	Décision de gestion associée
1	Émetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique	80% de l'univers les plus carbo-intensifs ou entreprises dont la NEC est supérieure à -30%	Pas de contraintes
2	Émetteurs au positionnement produit ou mise en œuvre des politiques climat peu convaincant en en termes de cohérence soit entre les objectifs et les moyens, soit en termes de dynamique	20% de l'univers les plus carbo-intensifs + entreprises dont la NEC est inférieure à -30%	Mise « sous surveillance » (position pouvant être conservée mais sans réinvestissement) ⁶
3	Émetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique		Pas de réinvestissement ; désengagement de la position à terme

3.3.1.4 Focus sur les exclusions

Exclusions Charbon :

- Le charbon joue un rôle central dans le réchauffement climatique car il s'agit de la principale source d'émission de gaz à effet de serre (GES⁷). L'objectif de l'exclusion du secteur du charbon thermique de Groupama (et Groupama Asset Management pour l'ensemble des actifs gérés) est de diminuer l'exposition des investissements au risque climatique (risque de transition)
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou le mix de production d'électricité repose à plus de 20% sur le charbon thermique, ou dont la capacité installée de centrales à charbon dépasse 10M GW, sont exclues. Groupama s'appuie sur la Global Coal Exit List, fournie par l'ONG allemande Urgewald (<https://coalexit.org/>).

Cette règle fait partie des contrôles pré-trade des outils de gestion de portefeuille de Groupama Asset Management.

Exclusions des sables bitumineux :

- L'extraction de sables bitumineux et la transformation en pétrole est particulièrement nocive pour l'environnement : déforestation, rejets de produits toxiques, émission de GES.
- Les émetteurs du secteur Pétrole et Gaz dont les sables bitumineux constituent plus de 15% des réserves de combustibles (prouvées et probables) sont exclus.

3.3.2 Gestion du risque de durabilité dans le portefeuille immobilier confié à Groupama Immobilier

Groupama Immobilier intègre dans sa stratégie de développement une forte dimension environnementale et climatique. Les bâtiments représentent près de 30% des émissions de CO2 françaises : la rénovation énergétique, les critères écologiques de construction et d'exploitation des immeubles sont des enjeux prioritaires, pour les pouvoirs publics français (normes environnementales, RT 2012, future RE 2020 applicable en janvier 2022, la loi anti-gaspillage

⁶ Pour les OPC dédiés, la « catégorie 2 » n'interdit pas d'investir dans les sociétés.

⁷ 39% des GES sont imputables au charbon, 31% au pétrole et 18% au gaz naturel (« Chiffres clés du climat France, Europe et Monde », 2020, Commissariat Général au Développement Durable)

pour une économie circulaire ainsi que le décret sur l'immobilier tertiaire) comme pour Groupama, dont l'engagement se traduit par de nombreuses innovations et actions concrètes dans le cadre de sa gestion d'actifs immobiliers.

Les actifs confiés par Groupama Gan Vie à Groupama Immobilier sont constitués essentiellement d'immobilier tertiaire et de forêts.

3.3.2.1 La stratégie de Groupama Immobilier pour renforcer la résilience du patrimoine immobilier

La résilience est la capacité à résister et à s'adapter face à des chocs ou des catastrophes externes. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Groupama Immobilier attache une grande importance au concept de résilience immobilière.

L'objectif de la stratégie d'investissement de Groupama Immobilier consiste à mettre en place des actions permettant de surmonter l'ensemble des risques, dont les risques globaux et liés au changement climatique.

Ainsi, trois axes d'actions sont développés :

- Une stratégie d'investissement responsable pour contribuer à l'atténuation des risques environnementaux et améliorer la résilience du patrimoine dans son ensemble
- Une amélioration constante de la qualité environnementale du patrimoine pour renforcer la résilience des actifs
- Un renforcement de la résilience via des actions menées entre Groupama Immobilier et les locataires du patrimoine : tenue chaque année de « Comités Verts », au cours desquels sont abordés les sujets environnementaux liés à l'usage et l'exploitation du bâtiment.

Les actions de Groupama Immobilier se traduisent notamment par les certifications HQE, BREEAM et BREAM in Use pour l'ensemble du patrimoine tertiaire. Cette démarche environnementale exemplaire a été récompensée en 2018 par la certification ISO 14001 (renouvelée en 2019).

L'ISO 14001 est l'outil de référence pour prendre en compte les enjeux environnementaux d'une organisation et améliorer sa performance environnementale globale. Cette certification atteste de l'efficacité du système de management environnemental déployé par Groupama Immobilier pour la gestion de ses impacts environnementaux et l'amélioration de sa performance environnementale.

Ces certifications participent significativement à la valorisation des immeubles détenus.

3.3.2.2 Gestion des risques en matière de durabilité sur les actifs forestiers

Les actifs forestiers sont très exposés aux risques en matière de durabilité. Les risques principaux identifiés par Groupama Immobilier sont :

- Le risque tempête : deux tempêtes majeures ces dernières années, *Lothar et Martin* (176 M m³ de bois sinistrés en France en 1999) et *Klaus* (42 M m³ de bois détruits dans le Sud-Ouest français en 2009).
- Le risque incendie
- Le risque phytosanitaire : actuellement une épidémie de scolytes (insectes) s'étend sur la quasi-totalité des forêts d'épicéas françaises, entraînant leur dépérissement

Le changement climatique renforce ces risques : événements climatiques extrêmes (dont les tempêtes) plus fréquents et plus violents ; sécheresse aggravant le risque d'incendie, notamment dans des régions qui n'étaient pas concernées et qui sont donc peu préparées ; prolifération de parasites, insectes et champignon lors des saisons exceptionnellement chaudes et sèches. Le changement climatique entraîne aussi une modification de la répartition des espèces végétales : certaines essences ne sont ainsi plus adaptées à leur environnement

Des solutions sont déployées par Groupama afin de prévenir ces risques ou d'en limiter les impacts :

- Prévention de l'impact des tempêtes :

- Raccourcissement du cycle de production des forêts (de 60-65 ans à 45 ans) afin de réduire l'exposition au risque (diminution du stock de bois concerné).
- Adaptation des essences (exemple : pin maritime aux racines mieux ancrées)
- Prévention du risque d'incendie : Groupama Immobilier s'appuie sur des associations comme la Défense de la Forêt française Contre les Incendies (DFCI)
 - Entretien des routes et des accotements (débroussaillage, mise à la terre), afin de créer des barrières naturelles à la propagation des incendies et d'éviter les départs de feu dus aux mégots
 - Entretien et création de fossés
 - Création et entretien de forage, entretien de réserves d'eau
 - Organisation de la surveillance
- Prévention du risque phytosanitaire : adaptation des essences lors du reboisement, après diagnostic précis de la parcelle selon un scénario de réchauffement à 2° horizon 2050

3.3.3 Gestion du risque en matière de durabilité dans les actifs non cotés gérés par la Direction Financière de Groupama

Les risques en matière de durabilité sont essentiels dans la gestion des actifs non cotés autres qu'immobilier (private equity, infrastructure, dette privée). De plus en plus de sociétés de gestion spécialisées intègrent ces critères, conscients des bénéfices générés : meilleure maîtrise des risques, gisement potentiel d'économies, valorisation des marques, engagement des collaborateurs, anticipation d'évolutions majeures...

Les actifs non cotés couverts par la Direction Financière de Groupama pour Groupama Gan Vie sont gérés par des sociétés de gestion spécialisées et l'intégration des critères ESG est une partie importante du questionnaire « due diligence » qui leur est adressé lors de leur sélection. La prise en compte des critères ESG est aujourd'hui systématiquement étudiée.

Ainsi, la Direction Financière recueille auprès des sociétés de gestion des informations comme :

- Signature des UNPRI
- Existence d'une Charte ESG
- Etablissement d'un processus d'analyse et/ou de décision ESG
- Existence d'un scoring ESG
- Reporting ESG
- Calcul de bilan carbone
- Labellisation
- Normes et certifications

La Direction Financière de Groupama a initié un processus de révision de ces questionnaires, aujourd'hui très qualitatifs, afin que les critères ESG y soient abordés de façon quantitative, homogène et structurée, ce qui permettra les compiler et de de renforcer leur analyse.

3.4 Gestion du risque en matière de durabilité dans les contrats multi supports

L'univers des contrats multi-supports est établi par Groupama Gan Vie avec le soutien de Groupama Asset Management et de la Direction Financière.

3.4.1 Processus de sélection des Unités de Compte

Les contrats multi supports dont la stratégie en UC est définie et pilotée par Groupama Gan Vie sont distribués par les différents réseaux du Groupe Groupama. Ils proposent des gestions déléguée, pilotée ou libre selon la nature et le choix du client.

Groupama Gan Vie a entamé une démarche d'adaptation du processus de sélection des UC éligibles aux différents contrats ainsi que du processus d'investissement dans les UC pour les contrats en gestion déléguée, afin d'enrichir le dispositif de gestion des risques, dont les risques en matière de durabilité.

Ces processus seront déclinés à partir de la stratégie d'investissement mise en œuvre pour l'actif général (axée sur la résilience des entreprises et des organisations face aux mutations du monde, dont le changement climatique). A noter que le fonds en euros représente une part majoritaire des encours des contrats d'assurance vie de Groupama Gan Vie.

3.4.2 Le profil de gestion déléguée « équilibré durable » : solution d'épargne innovante

Les offres de gestion déléguée en unités de compte sont des solutions pour les épargnants souhaitant déléguer à des experts la gestion de leur contrat, avec un mode de gestion adapté au profil d'investisseur (6 profils d'investisseurs possibles).

L'objectif du profil « **Gestion Equilibrée Durable** » est de construire un portefeuille durable et résilient, avec une épargne dirigée vers les entreprises au comportement responsable, génératrices de performances financières à moyen terme. Les supports proposés intègrent pleinement les critères ESG dans leur stratégie d'investissement. Ils peuvent prendre la forme de fonds ISR, de fonds à impact, de fonds ESG Thématiques ou de fonds Green Bonds (financement de projets verts).

Le processus de sélection des unités de compte du profil « Gestion Equilibré Durable » va être revu au cours de l'année 2021, afin de préciser les objectifs poursuivis par la stratégie et de formaliser l'intégration des risques en matière de durabilité.

4 Diligence raisonnable sur les incidences négatives sur les facteurs de durabilité

(Article 4 du Règlement Disclosure)

4.1 Que sont les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les incidences négatives des décisions d'investissement sont les **impacts générés par l'investissement** sur les facteurs de durabilité. Le règlement Disclosure définit ainsi les facteurs de durabilité⁸ : questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Ces incidences négatives (« Principal Adverse Impacts ») sont mesurées via des indicateurs d'impact appropriés.

Exemples :

Contribution au réchauffement climatique / émissions de GES	Impacts sur la biodiversité	Gestion des déchets	Protection des droits de l'homme	Lutte anti corruption
<ul style="list-style-type: none">• Emissions Carbone (tCO2)• Part de l'énergie consommée renouvelable	<ul style="list-style-type: none">• Part des sociétés situées dans des zones à biodiversité sensibles	<ul style="list-style-type: none">• Volume de déchets non recyclés	<ul style="list-style-type: none">• Part des sociétés ne respectant pas les conventions internationales (OCDE, ONU, OIT)	<ul style="list-style-type: none">• Part des entreprises impliquées dans des controverses "corruption"

4.2 La gestion des incidences négatives chez Groupama Gan Vie

4.2.1 Principes directeurs de la gestion des incidences négatives

Le Groupe Groupama, engagé sur les questions environnementales et sociales, est signataire du Global Compact⁹ de l'ONU et soutient les conventions internationales (OCDE¹⁰, OIT¹¹, ONU¹²). Groupama est particulièrement engagé pour la lutte contre le réchauffement climatique en se mobilisant pour l'Accord de Paris et en participant à la Stratégie Nationale Bas Carbone¹³.

En décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris a été signé par 195 pays, ainsi que la Communauté Européenne. L'un des objectifs de l'Accord de Paris est **l'atténuation** : maintenir l'augmentation de la température mondiale **en dessous de 2°** d'ici à 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (1890).

Pour Groupama Gan Vie, la gestion des incidences négatives est étroitement liée à la stratégie d'investissement visant à limiter les risques en matière de durabilité. En effet, une entreprise ou une organisation génératrice d'importantes

⁸ Règlement SFDR, point 24) de l'Article 2

⁹ Le Global Compact propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

¹⁰ « Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »

¹¹ « Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail et son suivi », 1998, révisée en 2010 ; « Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale », 2017

¹² « Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme »

¹³ Introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas Carbone est la feuille de route de la France pour la lutte contre le changement climatique. Adoptée en 2015 et révisée en 2018-2019.

incidences négatives sur la durabilité s'expose au risque de transition : cette notion peut s'étendre à l'ensemble des risques extra-financiers, au-delà du risque climatique pour lequel elle a été définie à l'origine.

4.2.2 Climat : Groupama s'engage

Conscient du risque lié au climat pesant sur les actifs financiers et souhaitant réaffirmer sa volonté d'accompagner la transition écologique et énergétique vers une économie moins carbonée, Groupama et Groupama Gan Vie se sont engagés dès la fin 2018 ainsi au travers de l'ensemble de leurs actifs :

Le groupe n'investit plus et se désengage dès à présent de façon progressive de toute entreprise dont le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique repose à plus de 30 % sur le charbon.

S'agissant des énergies fossiles, le Groupe Groupama s'engage à ne pas investir dans toute entreprise dont les sables bitumineux représentent plus de 15 % des réserves totales.

Le Groupe entend en parallèle réaliser 1 milliard d'euros de nouveaux investissements, sur un horizon de 3 ans (2019-2021), en faveur du financement de la transition énergétique.

Cet engagement a été renforcé en 2020 par une politique de désengagement du charbon plus restrictive :

Aucun nouvel investissement et désengagement progressif de toute entreprise :

- ▶ dont le chiffre d'affaires ou le mix de production énergétique reposerait à plus de 20% sur le charbon thermique
- ▶ dont la production annuelle de charbon dépasserait 20 millions de tonnes
- ▶ dont la capacité installée des centrales au charbon dépasserait 10 GW
- ▶ développant de nouvelles capacités charbon



Ces seuils d'exclusion seront abaissés régulièrement pour atteindre une exposition nulle au charbon thermique dans ses portefeuilles d'investissement :

- ▶ d'ici à 2030 au plus tard pour les entreprises émettrices des pays de l'Union européenne et de l'OCDE
- ▶ d'ici à 2040 pour le reste du monde

4.3 Gestion des incidences négatives pour le fonds en euros

4.3.1 Gestion des incidences négatives pour les actifs confiés à Groupama Asset Management

4.3.1.1 Stratégie d'identification et de hiérarchisation des incidences négatives / portefeuilles gérés par Groupama Asset Management

4.3.1.1.1 Gouvernance

L'identification et la hiérarchisation des incidences négatives fait partie de la stratégie d'investissement dont la gouvernance est décrite au chapitre 0 -

4.3.1.1.2 Méthodologie

La méthodologie d'analyse de Groupama Asset Management consiste à identifier quels sont les informations ESG matérielles pour chacun des secteurs analysés. Pour chaque secteur d'activité, une analyse des impacts (combinant gravité et fréquence) est réalisée, afin de déterminer les critères ESG pertinents.

Au-delà de cette approche globale ESG, l'analyse de Groupama Asset Management pour Groupama Gan Vie est particulièrement précise sur le risque climatique (« caractère urgent, global, systémique et irréversible »¹⁴) ; les indicateurs associés sont intensité carbone, part verte, indicateur NEC et alignement avec la trajectoire 2°.

4.3.1.1.3 Description des sources utilisées pour les indicateurs climat

Les différents indicateurs sont calculés par I Care & Consult pour Groupama.

- **Intensité carbone** : l'Intensité Carbone est le nombre de tonnes de CO₂ nécessaire pour produire un chiffre d'affaires ou un PIB (pour un Etat). C'est donc le ratio entre l'empreinte carbone (quantité de carbone ou équivalent carbone) émises par la consommation d'énergie et de matières premières, exprimée en tonnes, et le chiffre d'affaires ou le PIB, exprimé souvent en M€. La mesure de l'empreinte carbone dépend des « scopes », définis par le Protocole GHG, Greenhouse Gas Protocol :



- **Part verte** : le règlement européen Taxonomie¹⁵ permet de classer les activités « vertes », lorsqu'elles apportent un bénéfice substantiel à au moins un des six objectifs environnementaux, tout en évitant les effets négatifs sur les autres. Les six objectifs environnementaux sont :
 - L'atténuation du changement climatique
 - L'adaptation au changement climatique
 - L'utilisation durable et la protection des ressources hydrologiques et marines
 - La transition vers une économie circulaire
 - La prévention et le contrôle de la pollution
 - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- **La NEC, Net Environmental Contribution**, repose sur une série d'indicateurs dépendant de l'activité de l'entreprise. Ces indicateurs couvrent cinq domaines : le climat, la biodiversité, les déchets/ressources, la qualité de l'air et l'eau.

¹⁴ The Shift Project, 2018

¹⁵ Le Règlement européen Taxonomie 2020/852 (UE) permet l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables en créant un système de classification des investissements

- **L'alignement avec la trajectoire 2°** : En utilisant les scénarios du GIEC¹⁶, I Care & Consult a développé la méthodologie SB2A pour évaluer l'alignement des portefeuilles actions et obligations d'entreprises avec **la trajectoire 2°** et utilise la méthode CLAIM (Climate Liabilities Assessment Integrated Methodology) développée par Beyond Ratings pour les obligations d'Etat.

4.3.1.2 Une politique d'engagement et de vote exigeante

Pour Groupama, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité de détenteur d'actifs à long terme. S'appuyant sur Groupama Asset Management, le groupe a également la volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG. L'engagement est conçu, d'une part, comme une source de création de valeur et, d'autre part, comme un moyen de diminuer les risques.

La politique d'engagement vise trois objectifs :

- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues
- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et partager les bonnes pratiques sectorielles auprès des entreprises détenues

Les axes prioritaires pour cibler les actions d'engagement de Groupama afin de limiter les incidences négatives sont :



Cette politique d'engagement se traduit par :

- Une politique de vote exigeante, en place depuis 2001, accompagnée par la possibilité de discuter avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales
- Un dialogue direct et récurrent avec les émetteurs via :
 - Les rencontres avec les dirigeants des principales capitalisations européennes
 - L'engagement avec les entreprises controversées
- Une participation à des initiatives collaboratives
 - Menées par les PRI dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif
 - De dépôt de résolutions externes

Groupama Asset Management applique une politique de vote exigeante. Ces votes aux assemblées générales sont souvent précédés de dialogues avec les émetteurs visant à : mieux comprendre les motivations et la nature des projets de résolutions, expliquer la politique de vote.

La politique de vote et le bilan des actions de la politique d'engagement de Groupama Asset Management sont publiés sur le site internet de la société de gestion.

¹⁶ Le GIEC, Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. Dans les rapports d'évaluation, le GIEC propose des scénarios (Representative Concentration Pathway) pour modéliser le réchauffement climatique à venir. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf

4.3.1.3 Référence aux standards internationaux

La gestion des incidences négatives de Groupama Asset Management, dont bénéficie Groupama Gan Vie, fait référence à de nombreuses initiatives et conventions internationales :

- **ONU :**
 - Le Groupe Groupama est signataire du **Global Compact**, qui propose un cadre d'engagement simple, universel et volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
 - « Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme »
- **Organisation Internationale du Travail (OIT) :**
 - « Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux du travail et son suivi », 1998, révisée en 2010
 - « Déclaration tripartite de l'Organisation Internationale du Travail sur les entreprises multinationales et la politique sociale », 2017
- **OCDE :** « Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales »
- **Accord de Paris :** En décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris a été signé par 195 pays, ainsi que la Communauté Européenne. L'un des objectifs de l'Accord de Paris est l'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2° d'ici à 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (1890). L'Accord de Paris est décliné en France par la **Stratégie Nationale Bas Carbone**, feuille de route pour la lutte contre le changement climatique (adoptée en 2015 et révisée en 2018-2019)
- **Scénarios GIEC/AIE/SBT**
 - Le **GIEC, Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat** a été créé en 1988 en vue de fournir des évaluations détaillées de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. Dans les rapports d'évaluation, le GIEC propose des scénarios (Representative Concentration Pathway) pour modéliser le réchauffement climatique à venir. https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/03/WG1AR5_SPM_brochure_fr.pdf
 - Ces scénarios sont utilisés par l'**Agence Internationale de l'Energie** afin de déterminer au niveau sectoriel les budgets carbone à ne pas dépasser pour atteindre l'objectif international de limitation des températures à 2°.
 - L'initiative **Sciences Based Target** (SBTI) développe ces calculs de budget carbone au niveau de chaque entreprise

4.3.2 Gestion des incidences négatives pour les actifs immobiliers et forestiers

Les actifs immobiliers ont un rôle essentiel sur les facteurs de durabilité, que ce soit par leur fonction d'accueil des lieux de travail et de vie (rôle sociétal majeur) ou que ce soit dans leur contribution à la lutte contre le réchauffement climatique (le bâtiment et les forêts sont deux des 7 orientations sectorielles de la Stratégie Nationale Bas Carbone révisée en mars 2020 (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>)).

Les actifs forestiers, durables par nature, se distinguent par leur capacité à stocker le carbone : les forêts constituent en effet le deuxième puits de carbone de la planète, derrière les océans. La forêt représente également une réserve importante de biodiversité, que Groupama Immobilier, en tant que troisième plus grand propriétaire de forêts en France avec près de 22 000 hectares de forêts, s'attache à favoriser comme pour l'ensemble du patrimoine.

4.3.2.1 Stratégie d'identification et hiérarchisation des incidences négatives pour les actifs immobiliers et forestiers

4.3.2.1.1 Gouvernance

L'identification et la hiérarchisation des incidences négatives fait partie de la stratégie d'investissement dont la gouvernance est décrite au chapitre 1.4.2 - *Gouvernance et dispositif de pilotage*.

4.3.2.1.2 Méthodologie : l'utilisation des données pour améliorer la performance environnementale des actifs immobiliers

Pour mesurer l'empreinte carbone de ses activités, Groupama Immobilier est accompagné par Carbone 4, cabinet de conseil indépendant spécialisé sur la transition énergétique et la transition climatique. Depuis 2018, Carbone 4 réalise le bilan carbone du patrimoine géré et de la société de gestion, suivant la classification du GHG Protocol. Cette méthodologie permet à Groupama Immobilier de mettre en place les meilleures actions pour limiter son impact environnemental.

Depuis 2016, Groupama Immobilier consolide les données énergétiques et eau des immeubles gérés grâce à la startup Deepki. Deepki est une entreprise innovante qui exploite les données existantes de ses clients de façon low tech pour optimiser la gestion des ressources énergies et eau d'un parc immobilier afin d'engager une transition énergétique digitale. Grâce aux données Deepki, la collecte des consommations énergétiques et eau est automatique, et permet l'optimisation de la gestion et le pilotage des consommations fluides.

Ces données permettront la mise en conformité avec le « décret tertiaire », via le versement des données énergétiques sur la plateforme Operat.

Groupama Immobilier a construit une « Fiche environnementale », qui est un outil de pilotage de la qualité environnementale de l'actif, de façon transverse entre tous les services. Cette fiche permet une vue d'ensemble de la totalité des actions sur patrimoine et un zoom sur chaque actif : performance énergétique, locataires, score ESG, indicateurs de consommation, histogramme des consommations, et plan d'investissements environnementaux.

4.3.2.1.3 Méthodologie : l'évaluation des carbones forestiers

Le Groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt, et s'appuie sur le cabinet IF Consultants, sur la base des connaissances actuelles (travaux de recherche, rapports ADEME).

Les carbones forestiers intègrent les carbones :

- Résultant de l'accroissement annuel de la masse ligneuse¹⁷ des forêts
- Stockés dans le bois, l'humus et le sol des forêts
- Evités par l'injection dans l'économie du matériau bois sous toutes ses formes et source d'économie de carbone par substitution à d'autres matériaux énergivores (métaux, carburants fossiles, PVC, etc.)
- Stockés dans les produits transformés issus de coupes

4.3.3 Gestion des incidences négatives pour les actifs non cotés

4.3.3.1 Gouvernance

La gouvernance de la stratégie de gestion des actifs non cotés est décrite au chapitre 1.4.1.3 - Les actifs non cotés gérés en direct par la direction des investissements

¹⁷ Masse de la partie ligneuse (tronc, écorce, branches, brindilles) des arbres, vivants ou non, arbustes et buissons.

4.3.3.2 Méthodologie

Une partie du fonds Euro proposé aux assurés de Groupama Gan Vie est gérée en actifs non cotés, par la Direction des Opérations Financières et de Investissements de Groupama.

Ces actifs contribuent à favoriser les impacts positifs sur les facteurs de durabilité, notamment via le financement d'infrastructures en énergie renouvelable, d'infrastructures technologiques permettant le désenclavement de territoires, le financement de PME ETI...

La Direction des Opérations Financières et des Investissements, appuyée par la société de gestion Idinvest, a entrepris de mettre en œuvre un reporting collectant les informations émanant des sociétés de gestion spécialisées, et, par elles, des fonds d'investissement, afin de compiler et suivre les principales incidences négatives et positives des investissements.

4.4 Contrats multi-supports : gestion des incidences négatives

Aujourd'hui, Groupama Gan Vie offre à ses assurés la possibilité d'investir dans un profil de gestion « Equilibré Durable » ou, au sein d'un contrat multi support, d'investir dans des produits « structurés durables ».

Au-delà de ces deux offres, dans le cadre de la révision du processus de sélection et d'investissement des UC en cours, la stratégie de gestion dont l'identification et la hiérarchisation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera précisée (objectifs recherchés, évaluation des incidences (impacts et occurrences), choix des indicateurs associés).

4.4.1 Le profil de gestion déléguée « équilibré durable »

En 2019, Groupama a créé le profil « Gestion Equilibré Durable », dont l'objectif est de construire un portefeuille durable et résilient, avec une épargne dirigée vers les entreprises au comportement responsable, génératrices de performances financières à moyen terme.

Ainsi pour l'intégralité de la partie unités de compte de son contrat d'assurance vie, Groupama offre à ses sociétaires la possibilité d'investir son capital sur de supports intégrant pleinement les critères ESG dans sa stratégie d'investissement. Cela peut, entre autres, prendre la forme de fonds ISR, de fonds à impact, de fonds ESG Thématiques ou de fonds Green Bonds (financement de projets verts).

4.4.2 Les Unités de Compte « Produits Structurés Durables »

Groupama Gan Vie propose des produits structurés « durables », émis par des banques partenaires, constituant des supports en unité de compte pour les contrats d'assurance vie. La valeur des supports dépend de l'évolution d'un indice sous-jacent, lui-même « durable ».

La plupart de ces produits sont ainsi des titres de créances « vert » : obligations destinées à financer ou refinancer exclusivement des projets verts, avec un impact environnemental positif. Les différentes formules dépendent de l'évolution d'indices actions composés de titres sélectionnés par exemple pour leur performance climat (meilleures pratiques dans la réduction de leur empreinte carbone ou dans le développement de solutions de transition énergétique).

5 Politique de rémunération

Groupama Gan Vie comme l'ensemble du Groupe Groupama réfléchit à la manière dont les risques en matière de durabilité seront intégrés dans la politique de rémunération, concernant potentiellement une partie des salariés. Cette politique de rémunération Groupe fait l'objet d'une révision.

Concernant les conseillers, la rémunération d'une partie des réseaux de Groupama est axée sur le suivi des préconisations (conseil) de Groupama Gan Vie. Groupama Gan Vie prévoit d'intégrer en 2021 le risque en matière de durabilité dans ces préconisations.